 uOttawa	<b>Bureau de la gestion du risque</b> <b>Procédure opératoire normalisée</b>	Page 1 of 3
<b>Procédure:</b> <b>Date d'approbation:</b> <b>Date de modifications:</b>	Transport de produits chimiques dans les monte-charge 10 decembre 2019 -	

## **1. Objet**

Fournir des exigences minimales pour la manutention et le transport sécuritaires des produits chimiques dangereux dans les monte-charge de l'Université d'Ottawa.

## **2. Rôles et responsabilités**

Les personnes qui transportent des produits chimiques dans les espaces publics et les monte-charge doivent connaître les dangers que présentent ces produits et savoir quoi faire en cas de déversement ou de fuite. Les fiches de données de sécurité (SDS) doivent être référencées et facilement accessibles avant le transport de produits chimiques. Les matériaux instables, explosifs ou extrêmement dangereux ne doivent pas être déplacés par ascenseurs ou monte-charge sans avoir d'abord contacté le responsable de la santé, de la sécurité et des risques de la faculté ou du service concerné.

### **2.1 Personnel de l'Université :**


Il incombe aux gestionnaires de chaque faculté ou département de service de s'assurer que tous les membres du personnel et les étudiants qui utilisent les ascenseurs pour transporter des produits chimiques à l'Université d'Ottawa le font en suivant les procédures appropriées, telles que décrites ci-dessous.

### **2.2 Entrepreneurs :**


Il incombe à chaque gestionnaire de faculté ou de département de service qui retient les services d'un entrepreneur pour effectuer des travaux sur la propriété de l'Université d'Ottawa de s'assurer que l'entrepreneur est conscient des dangers potentiels associés aux travaux requis et des procédures appropriées (détaillées ci-dessous) pour la manutention et le transport des produits chimiques dans les ascenseurs ou monte-charge. Lorsqu'il n'y a pas de monte-charge (non fonctionnel ou non existant), les ascenseurs publics peuvent être utilisés conformément aux exigences énoncées ci-dessous.

## **3. Procédure**

- Lorsqu'ils transportent des produits chimiques entre les étages de n'importe quel édifice de l'Université d'Ottawa, les individus doivent utiliser les monte-charge dans la mesure du possible.
- Si l'utilisation d'un monte-charge n'est pas possible, les individus peuvent utiliser les ascenseurs publics réguliers fournis :
  - l'utilisation de l'ascenseur ne se fait pas pendant les heures de pointe (pendant la circulation intense lorsque les étudiants vont en classe et en reviennent)

 uOttawa	<b>Bureau de la gestion du risque</b> <b>Procédure opératoire normalisée</b>	Page 2 of 3
<b>Procédure:</b> <b>Date d'approbation:</b> <b>Date de modifications:</b>	Transport de produits chimiques dans les monte-charge 10 decembre 2019 -	

- seules les personnes transportant les matières dangereuses sont autorisées dans l'ascenseur. Le droit de passage sur les ascenseurs de passagers est donné aux passagers ; le droit de passage sur les monte-charge est donné aux marchandises et au transport de matières dangereuses. Si l'ascenseur a des étudiants ou du personnel déjà à l'intérieur, la personne qui transporte les produits chimiques doit attendre que l'ascenseur revienne vide. Aucune personne ne doit être autorisée à entrer dans l'ascenseur lorsque des produits chimiques sont transportés et, si possible, l'ascenseur doit être verrouillé pour éviter l'ouverture et la fermeture des portes à plusieurs étages.
  - Toutes les autres règles décrites dans cette procédure doivent être respectées.
- N'essayez pas d'entrer dans un ascenseur contenant des passagers. La personne qui transporte les produits chimiques doit attendre que l'ascenseur revienne vide. Ne laissez pas entrer autres passager durant le transport des matières dangereuses. Demandez poliment aux passagers d'attendre le prochain ascenseur disponible s'ils tentent d'entrer dans l'ascenseur pendant le transport de matières dangereuses.
  - Moins qu'une situation spéciale ne justifie leur utilisation, les escaliers doivent être évités en tout temps pour le transport de tout type ou quantité de produits chimiques d'un étage à l'autre.
  - Si les cryogènes doivent être transportés par ascenseur, utiliser la serrure de l'ascenseur (si disponible) pour envoyer le contenant rempli à l'étage souhaité où une personne dédiée attend. Le plus grand risque de déversement se produit lorsque le contenant entre ou sort de l'ascenseur (par exemple, si l'ascenseur ne s'arrête pas au niveau du plancher ou si la roue du chariot de transport se loge dans l'espace entre l'ascenseur et le plancher). Faites preuve d'une prudence accrue lors du chargement et du déchargement de l'ascenseur afin d'éviter tout déversement accidentel. Entrez toujours en dernier dans l'ascenseur lorsque vous chargez un contenant dans l'ascenseur ; sortez toujours de l'ascenseur en premier lorsque vous déchargez un contenant de l'ascenseur.
  - Les produits chimiques dangereux ne doivent jamais être laissés sans surveillance dans les espaces publics pendant le transport. Les personnes qui transportent des produits chimiques dans les espaces publics doivent connaître les dangers de ces produits et savoir quoi faire en cas de déversement.
  - Un contenant secondaire doit être utilisé pour contenir le contenant original en tout temps. Des contenants secondaires acceptables pourront contenir toutes les matières en cas de déversement ou de bris du contenant original.
  - L'extérieur de tous les contenants doit être décontaminé avant de quitter le laboratoire - Une trousse en cas de déversement doit être disponible en tout temps.

 uOttawa	<b>Bureau de la gestion du risque</b> <b>Procédure opératoire normalisée</b>	Page 3 of 3
<b>Procédure:</b> <b>Date d'approbation:</b> <b>Date de modifications:</b>	Transport de produits chimiques dans les monte-charge 10 decembre 2019 -	

- Ne pas transporter les contenants à la main. Utiliser des porte-bouteilles ou des chariots avec un confinement secondaire.
- Les bouteilles de gaz comprimé ne doivent être déplacées que lorsque les couvercles des robinets sont vissés et lorsqu'elles sont solidement fixées/attachées à un chariot/chariot de gaz comprimé.
- Transporter les cryogènes uniquement dans des récipients d'entreposage approuvés.
- Les inventaires de produits chimiques doivent être mis à jour pour refléter le déplacement des produits chimiques.
- Porter un équipement de protection individuelle (EPI) approprié lors du transport de produits chimiques. Il faut porter des lunettes de protection et des sarraus de laboratoire si l'on transporte des produits chimiques dangereux. Gardez des gants prêts dans une poche de blouse de laboratoire pendant le transport, mais ne portez pas de gants lorsque vous transportez des produits chimiques dans des espaces publics et lorsque vous ouvrez des portes.